



INFORMATION PRESSE | GRENOBLE | 13 juin 2018

Signature de la convention de site entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

La convention de site entre le CNRS et l'Université Grenoble Alpes, l'Institut polytechnique de Grenoble, l'Université Savoie Mont Blanc, Sciences Po Grenoble et la Communauté Université Grenoble Alpes a été signée¹ mardi 12 juin 2018 en présence de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



© CNRS Alpes – service communication

Ce document concrétise un partenariat renouvelé entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, fondé sur une stratégie scientifique commune développée dans les laboratoires. Il répond à deux objectifs principaux : expliciter une politique scientifique ambitieuse, partagée par le CNRS et ses partenaires locaux, et donner un cadre scientifique et administratif à l'ensemble des structures de recherche ou de service du site.

¹ Les signataires de la convention sont :

Antoine Petit, Président directeur général du CNRS

Patrick Lévy, Président de l'Université Grenoble Alpes

Pierre Benech, Administrateur général de Grenoble INP

Roman Kossakowski, Vice-Président recherche de l'Université Savoie Mont Blanc, représentant Denis Varaschin, Président

Jean-Charles Froment, Directeur de Sciences Po Grenoble

Lise Dumasy, Présidente de la communauté Université Grenoble Alpes



www.cnrs.fr/alpes

Communauté
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes



SCIENCES PO
Grenoble



Au niveau national, plus de 90 % des laboratoires CNRS sont gérés en co-tutelle avec des partenaires, la plupart du temps des universités ou des grandes écoles. A l'échelle du sillon alpin, le CNRS gère plus de 85 unités de recherche ou de service, dont la quasi-totalité en partenariat avec au moins un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Par cette convention, les signataires convergent vers les mêmes objectifs : le renforcement de leurs secteurs d'excellence, l'émergence de nouvelles thématiques par une approche interdisciplinaire, une valorisation socioéconomique concertée des avancées scientifiques ou encore le renforcement des collaborations internationales.

De plus, cette convention engage les partenaires à veiller à une bonne articulation de leurs actions avec celles d'autres organismes (Inria, Inserm...) et celles des collectivités territoriales, dont la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Contact

Service communication CNRS

Natacha Cauchies | Tél : 04 76 88 10 62 | natacha.cauchies@dr11.cnrs.fr

Pascale Natalini | Tél : 04 76 88 79 59 | pascale.natalini@dr11.cnrs.fr